

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 8

Artikel: Le congrès syndical allemand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cades et basés avant tout sur les faits plutôt que d'après des théories encore mal définies. Le syndicat occupe une trop grande place dans la vie du travailleur pour qu'il l'abandonne bénigne-volement aux caprices de quelques phraseurs auxquels les responsabilités pèsent peu et pour cause!

L'unité que les syndiqués ont su maintenir jusqu'ici malgré la tourmente, l'unité sur le terrain national et international, ils sauront la renforcer encore dans quelques jours à Amsterdam au Congrès syndical international. Et, en face de la plus formidable internationale capitaliste que le monde ait connue à ce jour et que l'on appelle la Ligue des nations, il dressa résolument devant elle l'Internationale du Travail.

D'ailleurs, le dernier mot n'est pas encore dit; la décision prise par le Comité central du parti par 20 voix contre 10, alors qu'il compte une soixantaine de membres doit encore passer par le Congrès et cas échéant être soumis à la votation des sections. Nous osons donc encore espérer en une solution heureuse dans l'intérêt du mouvement ouvrier suisse. *Ch. Schürch.*



Le congrès syndical allemand

C'est à Nuremberg, l'antique ville bavaroise, que se réunirent le 30 juin les représentants des fédérations syndicales allemandes. Malgré les immenses bouleversements subis par l'Empire au cours de ces dernières années, c'était la première fois depuis 1914 que les organisations pouvaient prendre position au sujet de la nouvelle orientation du mouvement. On comprendra donc que l'ordre du jour du dixième congrès était très chargé et que sa liquidation dépendait de l'observation d'une certaine restriction par chaque délégué pendant la discussion.

Après la mise au net des affaires de gestion, la nomination du bureau, la fixation de l'ordre de discussion et l'élection de la commission de vérification des mandats, on entendit tout d'abord les discours des hôtes étrangers. Les syndicats étrangers n'étaient cette fois représentés que par l'Autriche, la Suisse et la Norvège.

C'est avec la plus grande attention que l'on prit connaissance du rapport de la commission générale donné par Légien; on savait d'avance que les opinions les plus contradictoires ne manqueraient pas de se heurter à cette occasion. L'orateur de la commission renvoya au compte rendu imprimé remis à chaque délégué et se borna dans ses explications à défendre la commission générale contre les attaques dirigées

contre elle. Il constata que les décisions de la commission générale s'étaient toujours orientées vers l'importante question de savoir si celles-ci étaient avantageuses ou non pour les ouvriers. Nombreux sont ceux se trouvant maintenant dans les rangs de l'opposition qui, il y a peu de temps, excitaient encore à la guerre. Pendant la première époque de la guerre, toute la classe ouvrière était unanimement d'accord sur la question de la défense du pays. La commission générale ne s'est occupée du conflit qui a surgi dans le Parti que quand ce litige a été porté du dehors au sein des organisations syndicales. Légien critique vivement les cas de représailles dont ont été victimes de vieux fonctionnaires des fédérations, dont l'administration était inattaquable, mais qui refusaient d'accepter une confession de foi politique qu'ils estimaient désastreuse. Il dit: « Nous sommes honteux qu'il y a des ouvriers qui prennent des mesures arbitraires contre d'autres ouvriers », paroles qui furent vivement applaudies. C'est la tragique destinée du socialisme allemand d'être arrivé au pouvoir au moment où il ne pouvait pas user sa puissance politique, parce qu'il était désuni. Les mesures les plus énergiques doivent être prises contre les tendances particulières dans les syndicats. Légien critique sévèrement l'ordonnance grève publiée par les ministres de la guerre Noske lors de la grève des cheminots.

Dissman, secrétaire du Parti à Francfort, délégué des ouvriers sur métaux, reçoit la parole pour émettre l'opinion des adversaires de la politique de la commission générale. Il parle avec fougue et éveille les passions de l'opposition. « Si nous critiquons l'activité de la commission générale », dit-il, « c'est par ce qu'il règne un esprit que nous devons combattre ». La politique de la commission générale porte l'empreinte du point de vue du parti. En rompant les relations avec le Parti, on voulait, il est vrai, sauvegarder une certaine neutralité. Comme preuves de la fausse attitude de la commission générale, l'orateur cite de nombreux articles parus dans la *Feuille de correspondance*. La politique de la commission générale est devenue complice de l'effroyable misère dont souffre le peuple allemand. Nous demandons qu'après la guerre une autre politique règne au sein de la commission générale, une politique qui reconnaît que les syndicats sont un instrument révolutionnaire du prolétariat. La fin du discours, qui fit une forte impression, fut la reconnaissance que seule l'unité du mouvement pouvait amener le triomphe des travailleurs. « Nous restons dans les syndicats. Nous obtiendrons que l'esprit bureaucratique qui se fait remarquer soit remplacé par le vrai esprit révolutionnaire. »

Après ce discours, une discussion des plus vives commença. C'est par douzaines que les orateurs demandaient la parole au président. C'est à peine si la moitié l'obtinrent. On avait plutôt l'impression de se trouver à un congrès du Parti plutôt qu'à un congrès syndical. Les passions se heurtèrent bien souvent avec furie, mais les camarades chargés de la présidence (Leitpart, ouvrier sur bois, Reichel, ouvrier métallurgiste, et Légien) restèrent calmes et objectifs au milieu de la tempête. Les débats les plus vifs se déchaînèrent lorsqu'il s'agit d'établir la teneur d'une résolution contre l'ordonnance de grève de Noske, cela pour de simples divergences d'opinion sur la rédaction. Finalement, on présenta un certain nombre de résolutions pour et contre la commission générale. La votation sur la résolution de confiance eut lieu nominativement. Le vote de confiance en faveur de la commission générale fut accepté par 445 contre 179 voix. L'acceptèrent à l'unanimité les asphalteurs, tonneliers, sculpteurs, ouvriers des brasseries, imprimeurs, auxiliaires des imprimeries, employés de bureau, chanteurs des théâtres, vitriers, couvreurs, employés des hôtels, chapeliers, coiffeurs, ouvriers agricoles, lithographes, charpentiers de navires, paveurs, ramoneurs, tapissiers et potiers. Elle fut acceptée par la majorité des voix par les boulangers (5 contre 1), ouvriers du bâtiment (26 contre 3), mineurs (35 contre 8), cheminots (15 contre 10), ouvriers des fabriques (38 contre 18), jardiniers (2 contre 1), employés des restaurants (4 contre 2), ouvriers des communes et de l'Etat (27 contre 7), ouvriers sur bois (18 contre 1), ouvriers sur cuir (3 contre 2), peintres (5 contre 2), chauffeurs et machinistes (6 contre 2), ouvriers des fabriques de porcelaine (4 contre 1), selliers (4 contre 1), tailleurs (11 contre 4), ouvriers de la pierre (5 contre 1), ouvriers du tabac (9 contre 1), ouvriers des transports (35 contre 2), charpentiers (9 contre 4). Votèrent unanimement contre la résolution de confiance: les pelletiers. Refusèrent leur confiance à la majorité des voix: les ouvriers des verreries (2 contre 1), les employés du commerce (15 contre 10), les ouvriers sur métaux (64 contre 54), les cordonniers (7 contre 5), les ouvriers du textile (16 contre 10).

Il semblait, après cette votation, que l'effervescence se calmerait quelque peu. La résolution contre l'ordonnance de grève de Noske fut adoptée avec une grande majorité, après que le président des cheminots se fut sévèrement prononcé contre le déclenchement de grèves de cheminots pour des motifs politiques. Une résolution fut acceptée presque unanimement, dans laquelle nous trouvons l'intéressant passage suivant: « La scission du Parti socialiste met aussi en danger

l'unité des organisations syndicales allemandes. C'est pourquoi le congrès syndical se voit obligé de proclamer la neutralité des organisations syndicales envers les partis politiques. La lutte des ouvriers au sujet des divergences d'opinions politiques ne doivent pas affaiblir la force des syndicats qui représentent la sauvegarde des intérêts du prolétariat. »

La camarade Gertrude Hanna, de Berlin, tint ensuite son discours sur l'organisation des ouvrières. L'oratrice, aussi bien que les ouvrières qui prirent part à la discussion, firent une profonde impression sur l'assemblée et furent écoutées avec la plus grande attention.

Les questions qui suivirent sont plus ou moins en corrélation entre elles; une limitation exacte de la discussion ne fut d'ailleurs pas possible.

Leitpart parle sur la voie à suivre à l'avenir dans l'activité des syndicats et sur les tâches des conseils de fabriques. Cohen tint un discours au sujet de la communauté du travail. R. Muller, de Berlin, réplique en termes éloquents. Il est impossible d'extraire ici, en peu de mots, l'esprit de ces conférences. Nous pouvons cependant déclarer que le discours de Cohen fut clair et précis; on remarquait que l'orateur connaissait tous les détails de la question qu'il traitait. Une résolution, ayant la teneur suivante, fut acceptée avec une grande majorité:

« Le dixième congrès des organisations syndicales allemandes déclare que les communautés de travail représentent la continuation conséquente de la politique des conventions de tarif des syndicats, qui reconnaît aux ouvriers les mêmes droits qu'aux patrons et à la réglementation collective du droit au travail comme but. Les communautés de travail servent à ce but partout où l'exploitation privée ne peut pas être remplacée par la production socialiste.

En admettant que les ouvriers obtiennent absolument les mêmes droits que les patrons dans toutes les institutions des communautés de travail et dans toutes les corporations qui servent au rétablissement et au développement de notre vie économique, le congrès recommande à toutes les fédérations syndicales de participer à l'activité des communautés de travail. »

Dans les statuts de l'*« Union générale des syndicats allemands »*, sur lesquels rapporta Leitpart, on prévoit, en place de l'ancienne commission générale, la création d'une forme d'organisation semblable à celle de notre Union syndicale. Il est vrai que ce règlement est plus détaillé et il est possible de demander aux fédérations des prestations plus élevées, pour autant qu'il y ait unanimité. Par contre, les unions ouvrières ou cartels locaux n'ont aucune compétence pour ce qui concerne l'exécution des mou-

vements, de telles propositions n'ont pas même été posées par l'extrême gauche.

Les cheminots et les ouvriers des communes et de l'Etat avaient soumis des propositions au sujet de l'application de l'organisation d'exploitation, mais la grande majorité du congrès s'opposa à cette prétention et le congrès décida de maintenir la forme actuelle des fédérations professionnelles ou d'industries. La discussion sur le projet de statuts, qui fut relativement brève, démontra que la volonté de sauvegarder le mouvement du syndicat existait partout. Les statuts généraux furent adoptés à l'unanimité, moins quelques voix. On procéda immédiatement à l'élection du comité de l'Union. Les anciens premiers et seconds présidents sont remplacés par une commission de trois membres qui recevront un traitement. Les camarades suivants furent élus avec une forte majorité lors de la votation secrète: Legien (ancien), Cohen, ouvrier sur métaux, et Grassmann, imprimeur. On élut en outre deux secrétaires, un caissier et neuf membres sans traitement.

Les discours de Umbreit et Hilferding, orateur contradictoire, sur la question de la socialisation furent du plus grand intérêt. En effet, on pouvait être curieux de connaître la conception des deux orateurs sur ce problème si actuel. Les idées qu'ils émirent ne furent nullement de nature contradictoire, elles se compléteront plutôt. Nous ne savons pas si cette conformité existait aussi chez le troisième orateur sur le même thème, Heckert, qui devait parler au nom des communistes, car il dut partir avant d'avoir pu prononcer son discours.

Il est évident que les autres affaires à l'ordre du jour, telles que la production agricole et l'immigration à la campagne, les apprentissages, la guerre et les maladies de la population, le développement des assurances sociales, ne purent être discutées que très brièvement et furent liquidées, autant que ce fut jugé nécessaire, par l'acceptation de résolutions conformes. Un grand nombre de propositions qui restèrent finalement, furent considérées comme liquidées ou renvoyées au comité de l'Union. Une résolution désapprouvant les mesures de représailles prises par certaines fédérations contre les membres de l'armée de l'Empire, fut adoptée avec une grande majorité.

Un télégramme envoyé par les collègues attendant à la frontière suisse la permission d'entrer en Suisse, invite le congrès à faire les démarches nécessaires pour que ce permis leur soit accordé. Le représentant de l'Union syndicale suisse expliqua la position prise par les fédérations suisses à l'égard de cette question.

Outre les hôtes étrangers, 624 délégués étaient présents au congrès. Ce congrès fut le plus

important qui ait eu lieu jusqu'ici, non seulement à cause du nombre des participants, mais encore pour ce qui concerne les questions traitées. Il fallait s'attendre à un choc des diverses opinions et conceptions et les craintes sur l'issue du congrès ne paraissaient que trop justifiées. Elles furent heureusement vaines.

Malgré tous les conflits des partis, l'Allemagne conservera aussi à l'avenir un mouvement syndical uni et puissant.



Politique sociale

Législation sur la protection ouvrière. — Dans la session de l'Assemblée fédérale du mois de juin on a traité et partiellement liquidé quelques travaux législatifs importants. La révision de la loi sur les fabriques du 14 juin 1914, dans le sens de la fixation de la semaine de 48 heures comme temps de travail normal, a démontré que l'Assemblée fédérale, si elle y est obligée par la volonté du peuple, peut aussi se départir de sa nonchalance habituelle et tenir compte des exigences de l'époque dans un délai très court.

Le projet sur la réglementation des conditions de travail est de même de la plus haute importance, car il règle d'abord le travail à domicile, puis il essayera de réglementer les conditions de travail dans le commerce, les métiers et l'industrie.

Le Conseil fédéral soumet en outre un décret au sujet de la prévoyance-chômage comme complément de la décision fédérale du 5 août 1918 et deux autres concernant le paiement de subventions aux travaux de nécessité et la favorisation de la construction de logements. Nous reviendrons encore sur ces lois.



Dans les fédérations syndicales

Bâtiment. — Dans le dernier numéro du journal *Hoch- und Tiefbau*, organe officiel de la Fédération suisse des entrepreneurs en bâtiment, nous lisons la convention suivante:

Accord

entre la Fédération suisse des entrepreneurs en bâtiment et la Fédération suisse des ouvriers du bâtiment concernant le temps du travail.

De nouvelles négociations eurent lieu ces derniers jours, sous la présidence de Monsieur le Conseiller fédéral Schulthess, avec les ouvriers du bâtiment au sujet de la diminution du temps du travail; une entente fut obtenue entre les parties sur la base des propositions faites par le président.

En se basant sur ces propositions, l'accord suivant fut conclu avec l'organisation ouvrière:

A. Temps de travail

1. *Semaine de 50 heures* pour Zurich, Winterthour, Bâle, Berne, St-Gall, Schaffhouse, Arbon, Rorschach et Zweidlen.

2. *Semaine de 52½ heures* pour Biel, Grange-Soleure, Klus, Balsthal, Olten, Aarau, Brougg, Uster, Wädenswil, Horgen, Thalwil, Rapperswil, Amriswil, Gossau, Frauenfeld, Lichtensteig, Wattwil, Romanshorn et Hêrisau, et les localités d'une certaine importance du canton de Bâle-Campagne, Zofingue, Thoune. Dans le Tessin: Ambri,